



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

pédicures podologues

Question écrite n° 61567

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la profession de pédicure-podologue. La Haute autorité de santé a exigé que cette profession fasse une formation pour soigner les diabétiques, pour qu'ils puissent être remboursés. Malheureusement, les acquis de nombreuses années ne sont pas validés. En conséquence, il lui demande de bien vouloir augmenter le nombre de jours de formation diabète auprès de l'ANREP et de la Haute autorité de santé ou, à défaut, la reconnaissance des acquis depuis au moins 25 ans pour les pédicures-podologues.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61567

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 octobre 2009, page 9868

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)